

SERVICE DES INCENDIES



*Feu, feu, joli feu !
Ton ardeur nous réjouit,
Feu, feu, joli feu !
Monte dans la nuit.*

Combien d'entre-nous avons souvenance d'avoir déjà chanté cette comptine autour d'un feu de camp ? Cependant, à d'autres occasions, il n'y avait pas lieu de chanter devant un feu ravageant des forêts, des logements, mettant du même coup des gens à la rue.

Afin de combattre ce fléau, l'homme a accompli des avancées remarquables en se dotant d'équipements de plus en plus performants. Il n'en reste pas moins que la négligence et l'insouciance de l'humain continuent de faire des ravages regrettables.

»»» POMPES «««

À BRAS D'HOMME

Environ 100 ans après la fondation de la Paroisse Saint-Marc en mars 1792, des villageois du bord de l'eau se sont entendus pour acheter une pompe à incendie manuelle.

Selon une demande faite à la Municipalité au mois d'août 1919, on peut constater qu'une compagnie Saint-Marcoise offrait les services de location d'une pompe manuelle contre les incendies à ceux qui en faisaient la demande, alors que les membres de la compagnie bénéficiaient de son utilisation gratuitement. D'ailleurs, la Fabrique cotisait déjà 6 \$ en 1911 pour son usage éventuel. Cette pompe à incendie était la seule protection disponible à Saint-Marc jusqu'en 1928.

En date du 6 août 1919, une demande d'aide financière est acheminée auprès de la Municipalité pour l'obtention d'une pompe plus efficace fonctionnant au pétrole. Dix-sept jours plus tard, le conseil municipal accorde une aide financière de 200 \$ à la Société de pompe à incendie de Saint-Marc. Cette société avait été constituée devant le notaire A.-M. Archambault le 24 avril 1903.

En 1928, la compagnie de pompe à incendie Saint-Marcoise offre gracieusement à la Municipalité sa pompe et tous ses accessoires. La Municipalité s'empresse d'accepter ce geste généreux des actionnaires. M. Gilles Sénécal s'est chargé d'en vérifier le bon état. M. Maurice Jeannotte sera acquéreur de cette pompe pour la somme de 25,50 \$ lors de la vente aux enchères du 7 août 1956 sur le parvis de l'église.

Il est tout de même intéressant de constater que le conseil municipal avait voté le 2 juillet 1928, un règlement pour la protection des incendies et qui nous ferait sourire aujourd'hui : ... *se pourvoir de 5 seaux à incendie, avoir des échelles du sol au toit et du toit au faite de sa maison...* Le conseil avait voté 16 articles de cette nature. Il faut admettre qu'à cette époque, les moyens n'étaient pas ceux d'aujourd'hui.

À ESSENCE

Suite à une correspondance, de M. Ernest Lavigne, commissaire des incendies, en mai 1928, le député M. Félix Messier obtient un octroi de 400 \$ pour l'installation d'un système d'incendie pour le bénéfice de la municipalité Saint-Marc. Celle-ci élabore les exigences de la soumission : ... *une pompe à incendie, munie de roues pour l'été et de patins pour l'hiver. Pompe mue par un moteur à essence d'une capacité de débit 200 gallons (impériaux) à la minute sous une pression de 120 livres avec un pouvoir d'aspiration de 8 pieds de haut...*

La maison Watson Jack obtiendra le contrat avec une proposition de 2160 \$. Par la suite, cette compagnie accordera un crédit de 385 \$ pour le rachat de l'ancienne pompe. Le 13 février 1945, le maire M. Elzéar Daigle obtiendra l'autorisation de vendre les patins et les roues de la pompe puisqu'ils ne seront plus d'usage.

C'était bien beau de se procurer un équipement plus performant, encore fallait-il pouvoir atteindre certains endroits difficiles d'accès. C'est pourquoi, le 4 décembre 1933, le service d'incendie de la municipalité s'est équipé d'une échelle à rallonge d'une quarantaine de pieds auprès de M. Alvarez Ducharme. Bien d'autres équipements nécessaires s'ajouteront à l'inventaire au fil des ans.

Le 6 novembre 1929, la Fabrique s'était engagée à verser à la municipalité, la somme de 25 \$ pendant les huit prochaines années, contribuant ainsi à l'achat de la nouvelle pompe à essence.

Afin de rendre plus efficace le service des incendies, une descente vers la rivière Richelieu a été construite en 1945, au bout de l'actuelle rue des Prés. Le 2 décembre 1963, Maurice Jeannotte se voit confier l'entretien de celle-ci en plus de celle au bout de la montée Verchères. Ces descentes sont utilisées par les pompiers en cas d'incendie ou pour des pratiques d'incendie.

POMPE-REMORQUE

Lors d'une réunion spéciale en date du 20 janvier 1954, les conseillers municipaux entérinent l'achat d'une pompe-remorque d'une capacité de 500 gallons impériaux à la minute ainsi que d'un séchoir électrique à tuyaux. Parmi les 3 soumissions, celle de la maison Pierre Thibault sera acceptée pour la somme de 2 900 \$. Une demande d'aide

financière au gouvernement provincial sera demandée à cet effet.

Une anecdote assez mémorable : VERS LA FIN DES ANNÉES 60, Sous le règne de M. René Daigle, cette même pompe-remorque s'était détachée de l'attache du camion qui la tirait... et ce n'était pas lors d'un exercice incendie. Nos pompiers étaient bel et bien sur un appel incendie. Décidément, c'est toujours dans des moments d'urgence qu'un tel contretemps survient.

CAMION-POMPE

En service depuis 10 ans, la pompe-remorque est jugée insuffisante et inadéquate. Le 13 février 1964, la Municipalité opte donc pour l'acquisition d'un camion-pompe suite à une soumission faite par la firme Pierre Thibault Canada Ltée, au coût de 16 740 \$. Pierre Laporte, ministre des Affaires municipales consent à la municipalité Saint-Marc, une subvention de 8261 \$. (*règlement 169*).

En plus, pour un montant de 900 \$, le conseil procède à l'achat de deux pompes portatives d'une capacité 16 000 gallons/heure.

»»» CASERNES «««

Avant la construction de la 1^{re} caserne en 1954, la pompe manuelle était remise durant l'hiver dans le garage chauffé de M. Léandre Ducharme, puis dans les garages de M. Armand Hébert et de M. Adrien Dubuc par la suite.

Une demande de soumission est également demandée pour la construction d'une caserne de 20 pieds par 25 pieds assise sur un plancher de béton, qui s'est soldée pour la somme de 525 \$ à M. Blanchard, entrepreneur en bâtiment. Les conditions des soumissions étant complétées, le 2 mai 1928, le conseil municipal demande respectueusement au député provincial, M. Félix Messier de bien vouloir procéder au versement de la subvention de 50%.

C'est le 7 mai 1941 que le ministre du transport fédéral, M. Pierre-Joseph-Arthur Cardin accepte que la municipalité Saint-Marc occupe l'entrepôt du quai, dans le but d'y remiser temporairement l'équipement servant à la protection contre les incendies La municipalité ordonne que ce garage situé sur le terrain de la Fabrique et possiblement adjacent à l'école Modèle démantelée depuis peu, soit déménagé près des remises du presbytère dans l'attente d'un terrain plus approprié.

En novembre 1943, le conseil municipal accepte l'offre du curé Charles-Émile Senay de construire une remise dans l'angle formé par la sacristie et le chemin couvert pour y remiser la pompe à incendie. Le chauffage de celle-ci serait relié à même celui de l'église. (*Aucun document n'a été trouvé prouvant la construction de ce bâtiment*)

Le 7 mars 1951, une demande de plans et devis est faite auprès du Ministère des travaux publics en prévision de la construction d'une remise pour le service des incendies.

Suite à une rencontre, du 4 août 1954, entre la municipalité et la Fabrique, les marguilliers donnent la permission d'occuper une partie de leur terrain exclusivement pour l'érection d'une station de pompe à incendie qui débutera l'année suivante. Cette même station sera démolie le 12 novembre 1990. Dans l'attente des nouveaux locaux, on localisera temporairement l'équipement des pompiers dans un garage privé.

Il faut comprendre qu'à ses débuts, la Municipalité ne possédait aucun terrain. Elle a donc dû négocier avec la Fabrique pour acquérir des terrains pour ses projets d'implantation.



Caserne de Saint-Marc 1955 à 1990

Le 3 août 1955, le maire Clodomir Ladouceur est autorisé à entreprendre les démarches pour la construction d'une caserne à incendie. Le 2 novembre de la même année un emprunt temporaire est voté pour payer les comptes de la construction, dans l'attente de la subvention provinciale.

CASERNE DU COMPLEXE MUNICIPAL



Caserne du complexe municipal (aile droite)

Les pompiers prendront possession de leur nouvelle caserne le 19 janvier 1991. C'est par une belle journée ensoleillée du 7 juillet 1991 que le curé Gérard Dupont a béni le complexe municipal auquel est attaché la nouvelle caserne.

À ce moment là, une brigade de quinze pompiers volontaires est à la disposition des Saint-Marcois dans l'éventualité d'un incendie: Camille Dubé, Marcel Gatien, Daniel Gatien, Gaëtan Jeannotte, Richard Loiselle, Rémi Gatien, Yves

Buelle, Camille Charron, Pierre Comtois, Alain Lavallée, Denis Jeannotte, Gilbert Chaperon, Daniel Léveillée, Daniel Pelletier et Jean Murray.

CASERNE 19 CAMILLE DUBÉ

En 2010, la Municipalité fait l'acquisition de l'ancien garage de M. Jules Lavallée devenu propriété de M. Yvon Jeannotte. Avec le bénévolat de nos pompiers volontaires, une rénovation de fond en comble est venue à bout de la toute dernière caserne de Service sécurité incendie, inaugurée deux ans plus tard.



Caserne 19 Camille Dubé et sa flotte de véhicules

Ayant donné 40 ans de loyaux services, dont 32 à titre de directeur (chef), la plus belle marque de reconnaissance qui pouvait être faite envers ce pompier dévoué fut de donner, de son vivant, son nom à la nouvelle caserne 19 située au 121 montée Verchères : *Caserne Camille Dubé*.

»»» ENTRAIDE INTERMUNICIPALE «««

Considérant l'ampleur de certains incendies, il devenait nécessaire de faire appel à d'autres corps de pompiers. C'est ainsi qu'est né l'*Entraide mutuelle intermunicipale de prévention des incendies de la vallée du Richelieu* (R-1-76, 15 mars 1976) avec onze autres municipalités environnantes de Saint-Marc: Beloeil, Saint-Hilaire, McMasterville, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno, Chambly, Saint-Mathias, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Madeleine et Saint-Charles.

Parlant d'entraide, le 6 juillet 2013, plusieurs de nos valeureux pompiers sont allés prêter main forte à leurs

confrères du Lac Mégantic lors le l'incendie ferroviaire de 72 wagons citernes contenant 7,7 millions de litres de pétrole brut. Incendie faisant 47 morts, 2000 évacués et une quarantaine d'édifices du centre-ville entièrement détruits.

Dans le but de venir en aide aux sinistrés du Lac Mégantic, lors d'une soirée bénéfique en 2013, nos pompiers ont remis un chèque de 6000 \$ pour le Fonds Avenir Lac-Mégantic.

»»» POMPIERS «««

LES CHEFS POMPIERS

En 1930, M. Gilles Sénécal a été le 1^{er} chef pompier¹ à occuper ce poste. Il avait le devoir de recruter un maximum

¹ Chef pompier, directeur, sont des appellations présentées comme étant une seule et même fonction dans le présent texte.

de quatre pompiers volontaires. Ceci, dans le but de limiter la charge de la voiture à pompe et de minimiser les dépenses. Ayant été élu maire de Saint-Marc le 1^{er} février 1933, il a dû donner sa démission en tant que chef pompier.

M. Donat Daigle ayant été sous-chef de M. Gilles Sénécal, en conséquence, il a été nommé chef en février 1933. M. Gaston Handfield le remplace au poste de sous-chef pour devenir chef en 1935.

Suite à la démission de M. Gaston Handfield en date du 10 juin 1937, M. Carmin Daigle prend le relais de ce poste devenu vacant. M. Léo Jodoin est alors nommé chef adjoint, mais il démissionne le 1^{er} septembre de la même année en raison de l'incompatibilité de sa tâche avec ses obligations. Il est remplacé par M. Julien Daigle et Julien succède au précédent chef en 1938.

Puis ce fut M. Édouard Sansoucy de 1945 à 1947. Quant à M. René Daigle, il est nommé chef le 6 août 1952. Il démissionnera le 1^{er} mai 1957.

Faisant suite à la démission de M. René Daigle en 1957, M. Dieudonné Charron est entré en fonction ce même jour. Son mandat est renouvelé le 5 février 1961. N'étant pas d'accord avec les nouvelles conditions de son engagement, il remet donc définitivement sa démission en 1964.

M. Donat Lebrun le remplace. Il a sous ses ordres 5 pompiers volontaires : Messieurs Léo Jodoin, Lucien Charron, Pascal Loiselle, René Daigle et Ange-Émile Lussier. Donat démissionne le 6 mars 1967 en tant que chef pompier et René Daigle accepte de reprendre le poste de chef qu'il avait quitté dix ans plus tôt; il restera en fonction jusqu'en 1975.

Pompier volontaire depuis 1967, Camille Dubé occupera la fonction de directeur de 1975 à 2006. Le conseil municipal avait décliné sa démission en 1997 car il n'y avait aucun candidat apte à le remplacer.

Voici deux extraits des procès verbaux de sa démission, suivie de son embauche à peine quelques mois plus tard :

R-45-97 (3 mars 1997)

DÉMISSION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Considérant que monsieur Camille Dubé informe le conseil qu'il quittera sa fonction de directeur et de pompier du service incendie de la Municipalité et ce, dans un délai de six mois, soit le 31 août 1997:

Considérant que monsieur Camille Dubé a oeuvré comme pompier à temps partiel à Saint-Marc-sur-Richelieu depuis trente ans et occupé le poste de directeur du service depuis 22 ans;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Fecteau, appuyée par monsieur Robert Beaudry et unanimement résolu que le conseil accepte avec grand regret la démission de ce dernier et le remercie sincèrement de son engagement et dévouement au service des siens et le félicite de l'excellent travail accompli pendant ses trente années de loyaux services.

R-166-97 (10 novembre 1997)
NOMINATION CAMILLE DUBÉ

Considérant la recommandation du comité à l'effet de combler le poste de directeur du service de prévention des incendies de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant l'entente contractuelle conclue entre le comité et monsieur Camille Dubé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gratien Létourneau, appuyé par monsieur Réjean Lavallée et unanimement résolu que le conseil nomme monsieur Camille Dubé, directeur du service de prévention des incendies.

Ce n'est qu'en 2006 que sa démission a été acceptée avec un sincère regret cependant. De 2006 à 2010, le poste de directeur a été attribué à un pompier résidant à Saint-Antoine. Pompier dans l'âme, Camille reprend les rênes de 2010 jusqu'à la fin de 2011. Cette fois, après avoir consacré la majeure partie de sa vie pour notre sécurité, son retrait est alors définitif.

Pendant son mandat, les pompiers ont généreusement donné de leur temps pour secourir leurs concitoyens aux prises avec des sérieux problèmes de subsistance lors de la crise du verglas survenue en janvier 1998.

La sécurité et l'efficacité occupaient une place prépondérante auprès de l'équipe de Camille. Ainsi, il a équipé celle-ci d'appareils respiratoires pour leur permettre de pénétrer à l'intérieur même d'un foyer d'incendie sans être incommodée par la fumée ou des gaz toxiques.

Fait cocasse : Étant régulièrement demandé pour animer différents événements, Camille Dubé s'est fait l'animateur de sa propre soirée sans le savoir... jusqu'au moment où son nom a été dévoilé en tant que bénévole de l'année 1994.

M. Jean-François Rousseau a actuellement la responsabilité de remplacer un monument en son prédécesseur. En 2019, les citoyens de Saint-Marc peuvent compter sur 22 sapeurs-pompiers.

Faits à noter : Sous l'ordonnance du conseil municipal en date du 5 septembre 1937, seul le chef pompier avait le pouvoir de demander l'aide des paroisses voisines en cas d'incendie majeur. Cette résolution a été modifiée le 1^{er} décembre 1954 par l'ajout de deux personnes, monsieur le maire et M. Bernard Ducharme. (*Je n'ai pu retracer quelle fonction il occupait.*)

Le 5 mars 1947, le conseil décrète que seul le chef pompier peut décider du nombre de pompiers dont il aura besoin pour combattre un sinistre. Le but de cette décision est d'avoir le contrôle des salaires de ceux-ci.

Réalisant l'importance d'être efficace lors d'un combat d'incendie, le 2 juin 1954, le conseil municipal fait une demande auprès du gouvernement provincial pour obtenir les services d'un instructeur pour la formation de nos pompiers volontaires. Les cours de formation seront renouvelés le 3 janvier 1966, de même que le 7 août 1967 pour les pompiers qui en sentent le besoin.

PREMIERS RÉPONDANTS

Saint-Marc s'est doté du Service de premiers répondants en 2012. Vingt intervenants dûment formés répondent à plus d'une trentaine d'appels par année. Leurs tâches consistent à secourir les personnes souffrant d'arrêts cardio-respiratoires, de traumatismes graves, les accidentés de la route et des chutes, les réactions anaphylactiques et/ou allergiques ainsi qu'à toute autre événement mettant la vie d'une personne en danger. Ils sont également appelés pour le service de désincarcération lors d'accident de la route. Ils sont aussi demandés pour assurer la sécurité lors de différents événements ou activités.

Selon M. Camille Dubé, les Saint-Marcois n'ont jamais eu à déplorer de décès causés par un incendie. C'est rassurant de pouvoir constater que les citoyens de Saint-Marc sont bien protégés.

Recherches ² : Jacques Hébert et Maurice Rolland

Texte : Maurice Rolland

Révision : Marjolaine Racicot

² Sources :

° Procès-verbaux et publications Web de la corporation municipale de Saint-Marc-sur-Richelieu

° Procès-verbaux de la fabrique de Saint-Marc-sur-Richelieu

° Album souvenir de l'histoire de Saint-Marc-sur-Richelieu, 1792-1992

° Camille Dubé, ex-directeur du service de prévention des incendies